

Point 1 : PV

Le PV extraordinaire du 23 juillet a été adopté.

Point 2 : RIC

Pour rappel, la direction a obligation de répondre par écrit aux réclamations des salariés. Souvent, les réponses ne correspondent pas à la réalité et il s'ensuit des débats contradictoires avec les élus.

Malheureusement, ces échanges contradictoires ne sont pas retranscrits par la direction dans le document final.

A ce jour, aucune réponse ne nous a été transmise.

Point 3 : Vie de l'Établissement

✓ Mouvement de personnel :

Le point sur les derniers recrutements :

- Scripte : le recrutement d'un CDD en CDI est acté. En attente de la date d'effet.
- Rédacteur : les entretiens ne sont pas terminés.
- Responsable d'édition : en attente de la validation de Paris sur le candidat retenu.
- Chef monteur : le nom des candidats a été envoyé aux élus pour avis.
- Mission au service planification : les entretiens étaient en attente du retour du chef de centre en congés au moment du CSE.

✓ Productions :

- Radio Péri le samedi 26 septembre aux Avirons.

CGT : Y aura-t-il une assistante de réalisation sur le site ?

Direction : Oui

- Kozman 1ère à Sainte-Suzanne avec Claude Montanet.
- Les Victoires du Sport le 30 septembre au Théâtre Luc Donat.
- Le 19 octobre, il y aura un nouvel habillage pour les JT. Ce sera le même habillage pour toutes les stations.

CGT : Pourquoi ne pas avoir mis ce nouvel habillage à la rentrée de septembre ? D'autant que cela a été annoncé en CSEC en janvier dernier. Il a été pris sur le budget 2026. Y'a-t-il urgence maintenant à le mettre en œuvre pour répondre au calendrier budgétaire ?

Direction : Le nouvel habillage n'était pas encore prêt à la rentrée. L'idée était d'avoir une date cohérente pour toutes les stations. Ce nouvel habillage sera effectif juste après le Grand Raid. On ne pouvait pas attendre jusqu'à 2027. L'habillage actuel est un peu vieillot. Il date de 7 ou 8 ans.

CGT : Vous annoncez la mise en place d'un Mag musical. C'est quoi ? Pourquoi ne pas le faire en interne ?

Direction : On a choisi d'acheter ce Mag musical sur les Francfolies à BlaBla Prod avec le soutien du Pôle. Il n'est pas au plan de charge. Le partenariat avec ce festival s'est arrêté en 2025. Il n'est pas renouvelé en 2026. Réunion La 1^{ère} va soutenir d'autres festivals comme Jazz Dan Port.

CGT : Combien a coûté l'achat de ce Mag musical ?

Direction : Si ça avait nous avait coûté un bras, on n'y serait pas allé.

CGT : ce n'est pas une réponse.

Point 4 : RH

✓ Situation de l'emploi au 30 juin 2026.

Le principal point de vigilance demeure l'absentéisme, particulièrement chez les journalistes. Les jours d'absence pour maladie, longue maladie, accidents du travail et maladies professionnelles continuent fortement d'augmenter : 1 640 jours en 2023, 2 112 jours en 2024, puis 2 703 jours en 2025. Les absences pour maladie seule suivent la même tendance avec 2 315 jours en 2025, contre 2 009 en 2024 et 1 510 en 2023. Les accidents du travail et maladies professionnelles augmentent aussi chez les journalistes avec 388 jours en 2025, ainsi que chez les cadres avec 103 jours. Pour les PTA, baisse des jours d'absence.

La commission alerte sur une organisation du travail jugée de plus en plus instable, avec des frontières floues entre les fonctions, une répartition des missions peu lisible et un recours trop fréquent à la polyvalence. Elle demande une mise à disposition claire des fiches de poste afin que chacun puisse intervenir dans un périmètre défini. **Elle estime également que la réforme de l'information, dans ses modalités actuelles, désorganise les équipes et fait peser une charge excessive sur le collectif, surtout en rédaction.**

Concernant l'emploi au 30 juin 2026, il y avait 185 permanents présents et 13 non-permanents. L'ETP moyen annuel progresse légèrement. On passe de 177,2 à 181,2. Cette hausse s'explique entre autre par un recours plus important aux CDD journalistes durant la période électorale. En parallèle, les effectifs non permanents PTA sont en baisse. Les mouvements restent limités avec 2 départs et 1 recrutement CDI.

Les heures supplémentaires diminuent de 13 %, passant de 1 724 heures en 2025 à 1 504 en 2026. **Difficile de définir si cette baisse résulte d'une meilleure organisation ou d'une diminution de la production.**

Les rémunérations, progression plus marquée pour les femmes que pour les hommes en 2025. La rémunération annuelle moyenne des femmes augmente de 4,49 % pour atteindre 61 639 €, contre une hausse limitée à 0,43 % pour les hommes à 65 087 €.

Chez les journalistes, la progression est plus favorable aux hommes, même si les femmes progressent également. Le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations augmente passant à 4 en 2025 contre 1 en 2024.

Conditions de travail et de formation : vigilance. Le nombre d'AT augmente, passant de 2 en 2024 à 6 en 2025.

Le budget formation a été entièrement consommé.

En conclusion, avancées réelles dans la formation, le handicap... Mais une dégradation préoccupante des conditions de travail, en particulier chez les journalistes, d'où absentéisme, accidents du travail et surcharge.

Démarche absentéisme/parcours RPS : *réfèrent RPS, élus du CSE, lettre de mission.*

La démarche : La référente RPS n'aura aucun pouvoir décisionnel. Elle n'aura pas à faire toute la démarche seule : elle peut soit passer par un consultant interne (pour les bases RPS). Ce consultant peut participer sur toutes les étapes. La personne ressource (réfèrent RPS) va récolter les éléments, analyser et apporter des plans de préventions. **Les acteurs décisionnaires sont : la direction et les élus du CSE**

Une lettre de cadrage entre la direction et le CSE. Le but est de fixer les règles.

- Pourquoi on se réunit ?
- Sur quoi porte la consultation ou la négociation ?
- Quel périmètre ?
- Quelles sont les étapes ?
- Quels documents seront transmis ?
- Dans quels délais ?
- Qui fait quoi ?

Démarche d'amélioration QVCT : point d'étape sur les actions du COPIL paritaire. Un plan de communication auprès des salariés sera lancé bientôt.

Point 5 : Situation du service support (présence de Thierry Jacob)

Suite à une alerte d'un salarié (mauvais comportement d'un prestataire extérieur FTV), les élus ont voulu interroger la direction.

Un autre salarié du service a évoqué la perte de sens au travail, le manque d'autonomie en local et l'absence de soutien de sa hiérarchie qui, selon lui, devrait plus s'impliquer.

Thierry Jacob a promis de faire la remontée des doléances auprès du prestataire extérieur.

Concernant les bugs du logiciel Nétia, Thierry Jacob semble découvrir le problème. Visiblement, les infos ne lui sont pas remontées.

Point 6 : CSSCT (remise du rapport comité paritaire et préconisations CSSCT)

Le comité paritaire a été formé suite à un droit d'alerte motivé par l'arrêt de deux rédactrices en chef (accident de travail). L'enquête paritaire a été menée pour comprendre les mécanismes qui ont conduit à la rupture entre le DCI et les deux rédactrices en chef. L'enquête a duré 4 mois, et la restitution du document final a pris pratiquement 1 an.

Selon le comité paritaire, le but de l'enquête n'est pas de désigner un coupable.

Le compte rendu de la CSSCT met en avant les dysfonctionnements et le malaise au sein de la direction de l'information et précise aussi que les arrêts maladie sont toujours importants (voir le compte-rendu de la commission CSSCT du [15 septembre ici](#)  et du [26 août 2026 ici](#) .

La CGT rappelle que l'employeur est responsable de la santé morale et physique des salariés. La direction actuelle doit prendre sa part de responsabilité. **Elle est dans la situation du pompier pyromane qui veut éteindre le feu qu'il a lui-même provoqué et qui se plaint ensuite des dégâts.**

Point 7 : Organisateur d'activité (réponses de la direction aux préconisations de l'expert et aux recommandations des élus)

Le point est reporté.

Point 8 : Situation budgétaire Réunion la 1ère à fin juin 2026

La publicité est en retard par rapport au prévisionnel (- 18 %) par rapport à 2025.

En revanche, les recettes parrainages sont en hausse (+ 30%).

Le résultat d'exploitation est à – 194 000 €.

Les charges de personnel sont en économie de + 23 000 €.

En ETP, les économies sur le personnel permettent de financer l'emploi non permanent.

Point 9 : Dispositif grand Raid 2026

Voir ci-dessous le dispositif présenté en CSE.

[Dispositif technique](#) 

[Déroulé Antennes](#) 

Point 10 : Fonctionnement du CSE

Le voyage métropole se fera en janvier 2027. La compagnie Austral a été choisie.

Prochains évènements : **Loto Quine**, **Arbre de Noël** et **Soirée Fin d'année**

Saint Denis, 8 octobre 2026